

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 MARS 2019

Titulaires présents		Excusés
BAUDRY Paul	JUHEL Laurent	ALZURI Emmanuel
BONNAMY Eric	KEHRIG COTTENÇON Chantal	CACHENAUT Bernard
CARASCO Olivier	LAFLAQUIERE Jean-Pierre	CARPENTIER Vincent
CHARRON Martine	LESPADE Jean-Marc	FOURNIER Jean-Louis
DAGORRET François	MENDIBURU Paul	IRIGOYEN Jean-François
DARRIBEROUGE Louis	NEYS Philippe	LASSERRE-DAVID Florence
ETCHEGARAY Jean-Pierre	OLIVE Claude	NOUSBAUM Pierre-Marie
ETCHEGARAY Jean-René	PONS Yves	
GONZALES Christian	SALDUCCI Jean-Paul	
HACALA Germaine	SOROSTE Michel	
HAYE Ghislaine	THEBAUD Marie-Ange	
HIRIART-URRUTY Argitxu (à partir du rapport n°4)	VEUNAC Jacques	
HOURCADE Robert	VEUNAC Michel	
IBARLUCIA Michel		
Suppléants présents mandatés par des titulaires		
Titulaires excusés	Suppléants désignés	
NARBAIS-JAUREGUY Eric	FONTAINE Arnaud	
Procurations de titulaires excusés à des titulaires		
Titulaires excusés	Titulaires désignés	
BISAUTA Martine	ETCHEGARAY Jean-René	

Secrétaire de séance : Paul MENDIBURU

OJ N°10 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION EMBARQUE

Le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, met en œuvre l'organisation des réseaux de transports publics sur son ressort territorial.

La sécurité dans les transports en commun est un enjeu fort qui concerne à la fois les usagers et les conducteurs.

Le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour souhaite poursuivre l'équipement de systèmes de vidéoprotection déjà présents pour les véhicules du réseau Chronoplus dont les véhicules du bus à haut niveau de service (BHNS) ainsi que la possibilité d'équiper des véhicules d'autres réseaux de son périmètre d'intervention.

Le marché précédent de fourniture de système de vidéoprotection est arrivé à échéance en 2018. Il a permis jusqu'à présent d'équiper en vidéoprotection 61 véhicules sur les 113 exploités en propre par Chronoplus.

L'objectif de la mise en place des systèmes de vidéoprotection à bord est de renforcer l'attractivité des réseaux de transports en commun et les rendre encore plus sûrs.

Ces systèmes permettent d'assurer la sécurité des voyageurs et des conducteurs de bus, d'autant plus lors des services assurés de nuit.

La présence de caméras de surveillance embarquées assure un rôle dissuasif important contre les agressions, actes de vandalisme, dégradations matérielles ou dissuasion de la fraude aux titres de transport. En cas d'agression ou d'accident, les images à bord du bus sont enregistrées et peuvent être consultées par les officiers de police.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Sur la base de ces éléments, il est donc prévu de lancer une consultation selon la procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour une durée de 4 ans avec mise en concurrence préalable. Le montant estimé se situe entre 250 000€ HT minimum et 400 000€ HT maximum pour la durée totale.

Le Comité Syndical est invité à approuver le lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un système de vidéoprotection embarqué et à autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire.*

Transmis à la Sous-Préfecture

De Bayonne le ... 19 MARS 2019 ...

Affiché le ... 19 MARS 2019 ...

Le Président,

Claude OLIVE

